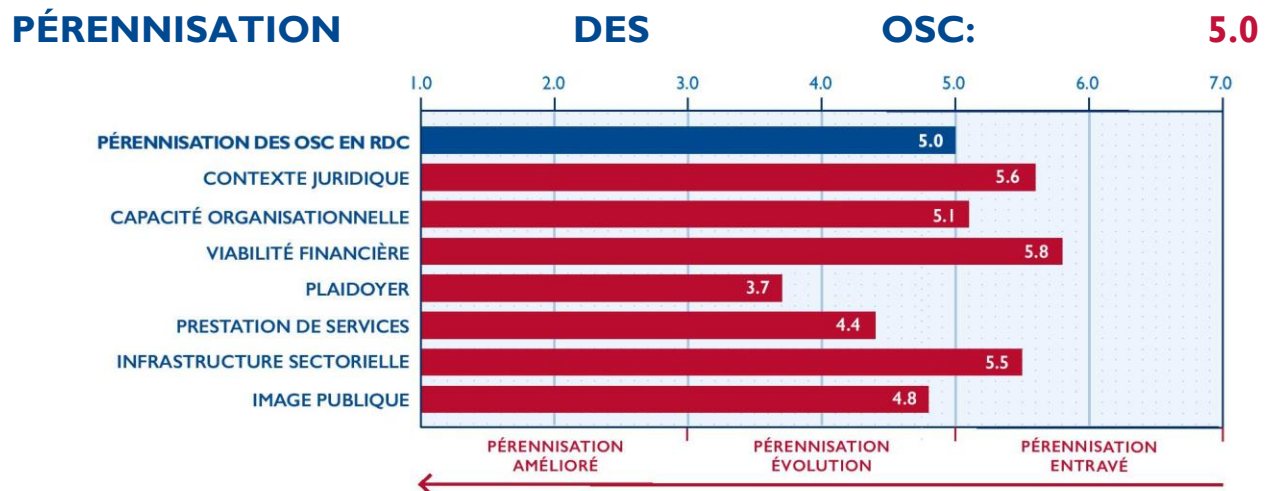


RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Capitale: Kinshasa
Population: 108 407 721
PIB par habitant (PPA): \$1,100
Indice de Développement Humain: Faible (0.479)
La Liberté dans le Monde: Pas Libre (19/100)



Le principal événement politique en République démocratique du Congo (RDC) en 2021 a été l'instauration d'une nouvelle majorité parlementaire soutenant le Président Félix Tshisekedi. Un nouveau gouvernement a été formé par le Premier ministre Sama Lukonde, nommé en avril 2021. Dans le cadre de ce remaniement gouvernemental majeur, les dirigeants des principales institutions, telles que l'Assemblée nationale, le Sénat et la Cour constitutionnelle, ont également été remplacés. La nomination d'un nouveau président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a été particulièrement controversée, les chefs des huit confessions religieuses chargées de nommer le président de la Commission n'étant pas parvenus à un consensus. Des milliers de personnes ont protesté à Kinshasa lorsque le nouveau président a été annoncé en l'absence de consensus. En juillet, la loi régissant l'organisation et le fonctionnement de la CENI a été modifiée de manière à attribuer des sièges au sein de la commission aux groupes de la société civile, à la coalition au pouvoir et à l'opposition. Les OSC ont dénoncé ce changement, car les membres de la coalition au pouvoir sont plus nombreux que les représentants de la société civile et donc mieux placés pour influencer le résultat des élections.

La sécurité s'est détériorée en 2021 dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, où les affrontements entre plus de 100 groupes armés se sont intensifiés. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en RDC a recensé dix attaques contre les camps de déplacés internes dans le pays en 2021, dont un massacre le 1er février en Ituri, au cours duquel soixante-deux personnes ont été tuées à coups de machettes et de couteaux. Des hommes armés non identifiés ont attaqué un convoi humanitaire du Programme alimentaire mondial, tuant l'ambassadeur de l'Italie, son garde du corps et son chauffeur. Le 6 mai, le président de la République a déclaré un état de siège de trente jours en Ituri et au Nord-Kivu, durant lequel les gouvernements provinciaux ont été suspendus et remplacés par un gouvernement militaire. L'état de siège a été prolongé à plusieurs reprises tout au long de l'année pendant que la violence continuait. Les autorités ont brutalement réprimé les protestations pacifiques contre l'insécurité et l'état de siège.

La pandémie de COVID-19 a connu une troisième vague d'infections en juin 2021. La RDC a reçu 1,7 million de doses de vaccin en mars, mais la campagne de vaccination s'est heurtée à la réticence de nombreuses personnes à se faire vacciner. Selon les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies, la population de la RDC était la moins disposée à se faire vacciner que celle de tous les autres pays africains. Les mesures de prévention de COVID-19 ont été renforcées le 4 décembre par un strict couvre-feu nocturne, le port obligatoire de masques dans les espaces publics, l'obligation de distanciation sociale et des mesures de contrôle et de prévention des infections à l'entrée des bâtiments publics. Des OSC ont sensibilisé la population sur le danger de la pandémie, vulgarisé les mesures barrières et distribué des produits d'hygiène.

Après un ralentissement entraîné par la pandémie en 2020, le taux de croissance économique de la RDC a rebondi à 5,7 % en 2021, selon la Banque mondiale. La hausse des prix des exportations minières telles que le cuivre et le cobalt a été le principal moteur de la croissance. Mais l'inflation ayant atteint 9,1 %, le pouvoir d'achat de la population a continué à se dégrader ainsi que l'accès aux services de base tels que l'eau, l'électricité, l'éducation et la santé. Les Nations Unies ont estimé en novembre 2021 que la RDC comptait plus de 5,6 millions de déplacés internes à l'intérieur de ses frontières et 27 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire grave et aiguë.

La pérennisation globale du secteur des OSC en RDC n'a pas changé en 2021. Le contexte juridique s'est légèrement détérioré après l'imposition de l'état de siège, qui a diminué la liberté de mouvement et d'expression. La viabilité financière des OSC s'est légèrement affaiblie du fait que les partenaires financiers ont réorienté leur soutien aux OSC. Toutes les autres dimensions de la pérennisation des OSC sont restées inchangées.

Selon le ministère de la Justice et le garde des Sceaux, sur les 3 964 OSC ont sollicité la personnalité juridique d'association sans but lucratif en 2021, 68 organisations l'ont obtenu et 2 418 demandes étaient encore en cours de traitement à la fin de l'année.

CONTEXTE JURIDIQUE: 5.6



Le contexte juridique régissant les OSC en RDC s'est légèrement détérioré en 2021, l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord Kivu ayant réduit la liberté de mouvement et d'expression des populations.

Les conditions d'enregistrement des OSC sont fixées par la loi n° 004/2001 du 20 juillet 2001 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique. Le processus d'obtention de la personnalité juridique est long et coûteux surtout pour les OSC opérant dans les provinces qui sont éloignées de la capitale, Kinshasa. Les OSC qui désirent s'enregistrer doivent obtenir l'agrément de leur ministère de tutelle, puis déposer leur demande accompagnée de leurs textes constitutifs à la deuxième direction du ministère de la Justice et Garde des Sceaux. Cette direction accuse réception de la demande en

délivrant un récépissé écrit appelé F92, qui est valable pour six mois. Les OSC en province obtiennent une autorisation provisoire d'opérer auprès des gouverneurs provinciaux, bien que leur autorité à accorder cette autorisation soit ambiguë. Pendant cette période d'autorisation provisoire, les experts du gouvernement effectuent généralement des descentes sur le terrain aux frais de l'OSC demanderesse en vue de s'enquérir de son effectivité et sa viabilité. Une fois les six mois écoulés, l'organisation demanderesse est présumée avoir obtenu la personnalité juridique. De nombreuses OSC ne sont pas à l'aise avec cette présomption et préfèrent recommencer le processus de demande autant de fois que nécessaire jusqu'à ce qu'elles obtiennent la reconnaissance explicite de leur personnalité juridique. La plupart des OSC dans les provinces fonctionnent uniquement avec le F92 ou l'autorisation provisoire du Gouverneur de province à raison de l'énorme dépense de temps et d'argent nécessaire pour le processus d'enregistrement. Les mouvements citoyens et les organisations de défense des droits de l'homme ont des difficultés à obtenir la personnalité juridique.

Les articles 40 et 45 de la loi n° 004/2001 stipulent que le gouvernement ne peut s'immiscer dans la gestion des OSC. Les OSC doivent soumettre périodiquement des rapports d'activité au ministère du Plan et à leurs ministères de tutelle. La dissolution des OSC peut être prononcée par le tribunal de grande instance pour violation des statuts, de la loi, de l'ordre public et des bonnes mœurs. Les OSC ne peuvent en aucun cas être dissoutes pour des raisons politiques. Conformément à l'article 22 de la loi n° 004/2001, les OSC dotées de la personnalité juridique ont le droit de faire appel des décisions du gouvernement, des jugements qu'elles estiment injustes ou inéquitable et de certaines décisions enfreignant les libertés fondamentales ou portant atteinte aux OSC.

La constitution de 2006 ainsi que les lois de la RDC garantissent les droits des citoyens aux libertés d'association, d'expression, de réunion et d'opinion. Les OSC sont libres de discuter de n'importe quel sujet, de critiquer le gouvernement et de participer à des manifestations, à condition qu'elles respectent la loi et ne portent pas atteinte

à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux droits d'autrui. Toutefois, selon un rapport de Human Rights Watch pour 2021, les autorités ont à maintes reprises restreint la liberté d'expression, réprimé des manifestations pacifiques en recourant à la force létale, et arrêté et poursuivi arbitrairement en justice des militants, des journalistes et des membres de l'opposition pendant l'année. Par exemple, trois membres du mouvement Jicho ya Raiya (« Œil du peuple ») dans Nord-Kivu ont été arrêtés après avoir critiqué la mauvaise gestion des structures sanitaires locales. Ils sont restés en détention provisoire tout le reste de l'année. Deux lanceurs d'alerte qui avaient dénoncé la corruption au sein de l'Afriland First Bank ont été condamnés à mort par contumace en février. Treize militants de Lutte pour le changement (LUCHA) ont été arrêtés arbitrairement en novembre à Beni lors d'une manifestation pacifique contre l'état de siège et sont restés incarcérés toute l'année. Au moins quatre députés nationaux et provinciaux ont été arrêtés pour avoir critiqué ou s'être opposés à l'état de siège. En novembre, la police a empêché une manifestation de groupes de laïcs catholiques et protestants et de partis d'opposition contre la politisation de la CENI.

Les OSC ne payent pas d'impôts sur les dons et les subventions. En vertu de la loi no 004/2001, les OSC qui ont la personnalité juridique peuvent introduire de demandes d'exonérations de certaines taxes en adressant une requête à la Commission interministérielle des ministères du Plan et des Finances et en obtenant l'approbation de leurs ministères de tutelle. En 2021, 40 des 297 demandes d'exemption ont été approuvées, dont 21 provenant d'organisations étrangères et 19 d'OSC congolaises.

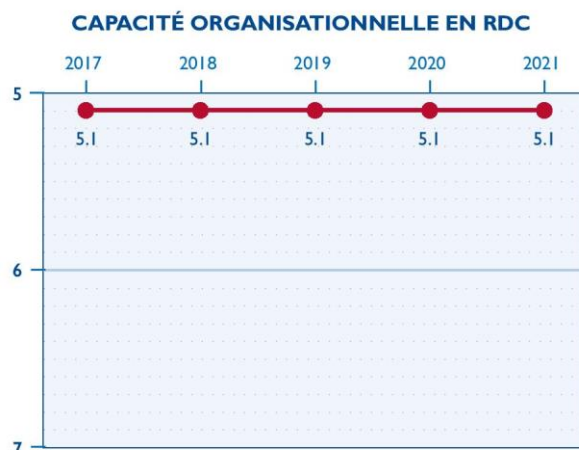
Les OSC sont légalement autorisées avoir des activités génératrices de revenus et à encaisser les recettes provenant de la fourniture des biens et des services, notamment au moyen d'entreprises sociales et communautaires. Elles ont le droit de participer aux appels d'offres publics dans les conditions prévues par la loi sur les marchés publics. Les OSC sont autorisées à mener des campagnes de collecte de fonds à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Les OSC congolaises ne sont soumises à aucune restriction en ce qui concerne leur capacité à mobiliser des fonds auprès des bailleurs étrangers.

La société civile congolaise regorge des juristes hautement qualifiés spécialisés dans les questions de coopération au développement et qui travaillent avec les OSC, surtout les organisations de défense des droits humains, sur l'ensemble du pays. Ces juristes sont pour la plupart établis dans les grandes villes et offrent un grand nombre de leurs services à titre gracieux.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5.1

La capacité organisationnelle des OSC a très peu changé en 2021.

Les interactions des OSC avec les communautés de base et les bénéficiaires ont souffert en 2021 du fait de la limitation du nombre des personnes pouvant participer aux ateliers de formation, campagnes de plaidoyer, manifestations publiques et autres événements. Habituellement les OSC identifient leurs groupes cibles et définissent leurs priorités et leurs champs d'action en lien avec les bénéficiaires qui participent également à la conception, la mise en œuvre et le suivi des activités. Les OSC forment souvent les leaders des communautés locales à la gestion, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets en collaboration avec les bénéficiaires. Cette approche participative permet de développer des relations étroites entre les OSC, leurs bénéficiaires et les autorités locales et favorise le sentiment d'appartenance aux projets des communautés, qui finissent souvent par se les approprier. En 2021, certaines OSC ont élaboré de nouvelles stratégies pour rester en contact avec leurs groupes cibles sans enfreindre les restrictions imposées en raison de la pandémie. Par exemple, pour respecter les mesures de distanciation sociale, Publiez ce que vous payez (PCQVP) a organisé une série de réunions avec seulement vingt participants afin d'obtenir des informations pour le rapport 2018-2020 pour l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). D'autres organisations ont continué à recourir à la visioconférence pour maintenir l'élan dans leurs interventions La



Coalition des organisations de la société civile pour le suivi des réformes et de l'action publique (CORAP) a assisté à plusieurs formations en ligne sur l'utilisation des réseaux sociaux.

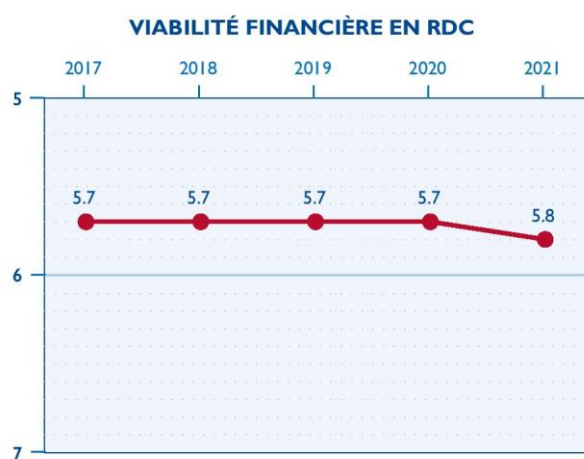
Les OSC mentionnent leurs missions et objectifs dans leurs statuts. Les grandes organisations les utilisent pour guider l'élaboration de leurs plans stratégiques. Care International qui appuie le projet sur l'égalité de genre et l'autonomisation de la femme avec son partenaire local Dynamique des femmes juristes (DFJ), a évalué son plan stratégique 2021 en RDC pour s'assurer qu'il permet d'atteindre cet objectif. En 2021, de nombreuses organisations ont dû réviser leurs plans stratégiques en raison de la pandémie. Par exemple, la CORAP a dû renoncer à organiser le Forum national de la société civile sur l'énergie prévu en raison de la COVID-19. Plusieurs partenaires au développement ont revu leurs budgets pour financer les actions humanitaires d'urgence comme la sensibilisation, la distribution de kits COVID-19, le dépistage et la vaccination.

La loi no 004/2001 fixe les règles de gouvernance interne des OSC, notamment la nécessité de tenir des assemblées générales régulières, les mandats et les pouvoirs des conseils d'administration, la nomination et la révocation de la direction, et les contrôles internes. Les statuts et règlements intérieurs des OSC précisent généralement ces modalités et d'autres règles. De nombreuses OSC ne tiennent pas d'assemblées générales ou n'organisent pas de réunions du conseil d'administration.

Seules les OSC de grande envergure qui ont des projets et programmes financés par des bailleurs de fonds sont en mesure de maintenir un personnel permanent rémunéré. Les OSC de grande envergure disposent de comptables, d'informaticiens et recourent aux avocats-conseils en cas de besoin. Elles envoient parfois leur personnel à des ateliers de formation ou en voyage d'échange pour renforcer leurs capacités de leadership. D'autres organisations engagent du personnel rémunéré pour la durée des projets financés ou, dans le cas de petites organisations qui ne disposent pas de fonds suffisants, font appel à des bénévoles. Les OSC offrent généralement des repas aux bénévoles et une petite prime au personnel qui participe à des travaux à haute intensité de la main-d'œuvre comme la construction des routes, des ponts, des puits d'eau ou des latrines pour les écoles. Très peu d'OSC sont en mesure de recruter un nombre suffisant de bénévoles.

Seules les OSC de grande envergure mettant en œuvre des projets financés par des partenaires techniques et financiers ou par le gouvernement disposent d'équipements de qualité et de matériels roulants. Malgré leur manque de ressources et la faiblesse des connexions internet dans de nombreuses provinces, les OSC ont de plus en plus recours à des plateformes de communications telles que Facebook, WhatsApp, Zoom et Microsoft Teams. Seules les grandes OSC disposent d'un site internet mis à jour.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5.8



La viabilité financière des OSC s'est légèrement détériorée en 2021, car les bailleurs ont réorienté leurs financements ou cessé d'offrir leur soutien aux OSC.

Les OSC congolaises sont très dépendantes des sources de financement étrangères. La Banque mondiale, l'Union européenne (UE), les États-Unis, la Belgique, le Royaume-Uni, le Japon, l'Allemagne, et les Pays-Bas étaient toujours les principaux bailleurs de fonds en 2021. L'UE a lancé un nouvel appel à propositions en 2021 axé sur le soutien à la participation citoyenne dans la société, mais n'a pas octroyé de subventions au cours de l'année. En 2021, Open Society Initiative for Southern Africa (OSISA) a accordé à l'association féminine Forum des femmes pour la gouvernance des ressources naturelles (FFGRN) une subvention de 70 000 USD pour le projet de renforcement

du pouvoir économique et la résilience des femmes et jeunes filles travaillant dans les mines artisanales de Kolwezi.

Certains partenaires financiers ont réorienté leurs ressources vers des activités de réponse à la pandémie en 2021, tandis que d'autres ont réduit ou supprimé le financement des OSC. Par exemple, le projet de la Banque mondiale pour la stabilisation et la consolidation de la paix dans la région orientale, dont la troisième phase a commencé en

2021, ne fait plus appel aux OSC comme partenaires de mise en œuvre, privant ainsi le secteur d'une importante source de financement. Parmi les organisations qui ont perdu des financements en raison de cette réorientation figure la CORAP.

Les OSC ont continué à avoir des contrats avec l'administration publique pour certains services, notamment l'assainissement et cantonnement des routes, la formation continue des agents, la paie des enseignants et l'appui aux soins de santé primaire. Par exemple, le gouvernement a désigné SANRU comme principal bénéficiaire (PR) pour la mise en œuvre d'activités de lutte contre le paludisme avec un financement du Fonds mondial. Par contre, le Fonds social, qui accordait auparavant des subventions à quelques OSC pour mettre en œuvre des projets financés par la Banque mondiale, a changé sa stratégie d'intervention en 2021, et travaille maintenant directement avec les bénéficiaires.

Les OSC ont du mal à mobiliser des fonds auprès du secteur privé. En 2021, African Resources Watch (AFREWATCH) a pu obtenir un financement de Wellspring pour recueillir les points de vue des communautés dans les provinces du Haut-Katanga et du Tanganika sur l'impact environnemental des opérations minières d'entreprises chinoises qui travaillent dans le cadre de leurs accords de partenariat avec le gouvernement.

Il existe plusieurs organisations philanthropiques locales en RDC ; leurs financements sont restés stables en 2021. Elles fournissent souvent des services directement aux bénéficiaires plutôt que par l'intermédiaire d'autres OSC.

Les autres sources de financement des OSC sont minimes ce qui empêche la plupart des OSC de les diversifier à court ou à long terme. Les grandes OSC, comme Caritas Congo, l'Institut africain de développement économique et sociale (INADES) et le Centre national d'appui au développement et à la participation populaire en Sigle (CENADEP), perçoivent les cotisations de leurs membres de façon sporadique. Les OSC confessionnelles obtiennent un soutien non financier de la part de leurs membres. Certaines OSC obtiennent des dons des communautés, mais la collecte de fonds locaux a été difficile en 2021 en raison des restrictions aux interactions sociales dues à la pandémie.

Certaines OSC génèrent des revenus de la vente de biens et services. Par exemple, le Centre d'étude pour l'action sociale (CEPAS) publie et vend des livres et loue ses salles de réunion. Le Centre protestant d'éditions et de diffusion (CEDI) génère des revenus grâce à l'imprimerie et à la vente d'ouvrages.

Les OSC de grande envergure disposent de systèmes de gestion financière assez bien établis. C'est le cas du Centre chrétien d'action pour dirigeants et cadres d'entreprise au Congo (CADICEC) qui offre des formations axées sur des modules adaptés aux besoins des demandeurs. Les grandes OSC utilisent généralement des logiciels de comptabilité et se soumettent régulièrement à des audits indépendants, comme l'exigent les donateurs. Elles produisent des rapports annuels avec des états financiers et offrent parfois une formation à leur personnel, notamment leurs responsables financiers, comptables et caissiers. Les petites OSC tiennent une comptabilité simple qui enregistre les entrées et les dépenses pour de petits projets financés de manière ponctuelle.

PLAIDOYER : 3.7

Le plaidoyer des OSC n'a pas changé en 2021.

La collaboration entre les OSC et les décideurs s'est poursuivie par des voies formelles et informelles en 2021. Le Cadre de concertation nationale de la société civile en République démocratique du Congo (CCNSC-RDC) et ses démembrements en province demeurent la voie de communication des OSC avec les autorités au niveau national, provincial et local. Les OSC ont également pu atteindre les décideurs dans le cadre de certaines plateformes et initiatives établies telles que l'ITIE. Par exemple, en 2021, des OSC travaillant dans le secteur énergétique sous la direction de la CORAP et d'AFREWATCH ont contribué à la production d'une note de synthèse sur la nécessité d'intégrer le secteur de l'électricité dans le rapportage de l'ITIE. En ce qui concerne les canaux informels de communication, il existe des regroupements locaux qui permettent de renforcer le plaidoyer auprès des autorités publiques, notamment le Regroupement des Organisations pour la protection de l'environnement (ROPE), la Dynamique POLE et le Réseau Mwangaza. Les OSC utilisent également les réseaux sociaux pour transmettre des

lettres, des pétitions et d'autres demandes aux décideurs. Par exemple, en 2021, les OSC œuvrant dans le cadre du budget participatif ont interagi avec les bourgmestres et les services de recettes des communes de la ville de Kinshasa via WhatsApp.

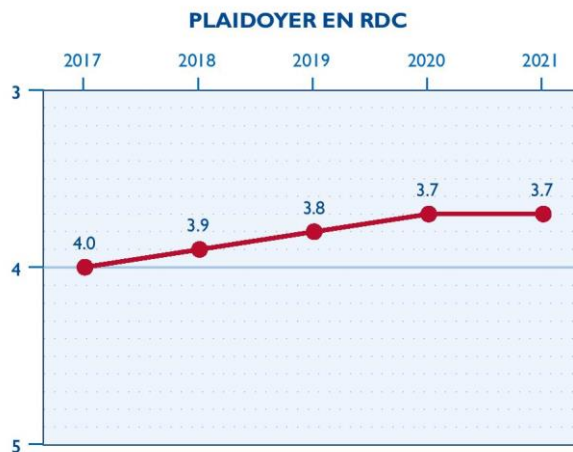
Plusieurs organisations ont demandé des comptes sur les violations des droits humains commises. Dans une lettre adressée en avril au Premier ministre, la Voix des sans voix, la Synergie Ukingo Wetu, la Nouvelle société civile congolaise, Haki Zangu, le Groupe Lotus et de nombreuses autres OSC des droits de l'homme se sont inquiétées de la dégradation de la situation des droits humains et des massacres dans les provinces d'Ituri et du Haut-Katanga après l'instauration de l'état de siège. Elles ont critiqué la condamnation de douze activistes du mouvement citoyen Lucha à une année de prison pour avoir « manifesté devant la mairie de Goma en protestation des massacres » et ont demandé la libération de toute personne arrêtée ou condamnée pour avoir critiqué l'état de siège, ainsi que des sanctions contre tout membre de l'armée ou de la police qui s'est distingué dans les actes d'atteintes aux droits humains, y compris tueries et tortures.

Un groupe diversifié des femmes, tendances politiques et sociales confondues membres de Cadre de concertation pour la femme congolaise (CAFECO) a rencontré le président de l'Assemblée nationale pour exiger le respect de l'article 14 de la Constitution sur la parité homme-femme. L'Association des femmes des médias (AFEM) a mené une vigoureuse campagne demandant l'arrestation des officiers auteurs de viol sur une jeune femme à Bukavu. Une enquête sur cette affaire était en cours à la fin de l'année. En territoire de Rusthuru, dans la province du Nord-Kivu, des femmes ont continué à pouvoir prendre part aux réunions du conseil de sécurité territorial grâce au plaidoyer d'OSC.

Une autre campagne de plaidoyer réussie menée en 2021 a été celle de l'Union pour la défense des droits des consommateurs au Congo (UDECOM) pour abolir la taxe sur le registre des appareils mobiles. La CORAP et les autres membres du Réseau Mwangaza ont exhorté le gouvernement à adopter des mesures pour compenser les communautés locales des effets induits par les projets de développement des infrastructures énergétiques. À la fin de l'année, cette question n'avait toujours pas été tranchée, mais la contribution de la communauté sera prise en compte dans la version finale de la politique énergétique nationale. Un collectif d'OSC œuvrant dans le secteur de l'éducation civique et électorale a fourni des recommandations à la Commission politique, administrative et juridique de l'Assemblée nationale pour la réforme de la loi électorale. Sous la direction de la Voix du handicapé pour les droits de l'homme (VHDH), les OSC ont également réussi à faire adopter une loi pour la protection des personnes vivant avec un handicap et une loi protégeant les droits des peuples autochtones pygmées.

Les efforts de lutte contre la corruption déployés par les OSC en 2021 comprennent le travail de la coalition Le Congo n'est pas à vendre (CNPAV), qui a dénoncé la corruption sous le gouvernement Kabila ainsi que des contrats opaques autorisant la prospection pétrolière sur deux sites protégés. « Congo Hold-Up », un rapport publié par un consortium de groupes de médias internationaux et locaux et d'OSC, a révélé la corruption massive sous le gouvernement de Kabila en s'appuyant sur des millions de documents obtenus grâce à des fuites.

Les OSC sont conscientes de la nécessité de disposer d'un cadre juridique plus favorable. En 2019, le CCNSC-RDC a préparé un projet d'amendement à la loi no 004/2002 qui comprend l'acquisition de la personnalité juridique d'office s'il n'y a pas de suite à la demande dans les six mois, la décentralisation de l'octroi de la personnalité au niveau du gouvernement provincial, la non-immixtion de l'État dans la gestion interne des OSC, et la non-immixtion du ministre de la Justice dans le processus de dissolution d'une OSC. Cette proposition n'avait pas encore été soumise aux législateurs pour examen et adoption en 2021.



PRESTATION DE SERVICES : 4.4



essuie-tout dans certaines zones de santé à Kinshasa.

Pour déterminer les priorités des bénéficiaires, les OSC, grandes et petites, recourent souvent aux analyses de perception sociale, aux consultations communautaires, aux enquêtes et recherches-actions participatives. Elles effectuent également des évaluations participatives pour identifier les ajustements nécessaires à la mise en œuvre des projets. Grâce à cette approche interactive, les biens et services fournis par les OSC répondent généralement aux besoins et aux priorités de leurs communautés. En 2021, des OSC, telles que l'Action contre les violations des droits des personnes vulnérables (ACVDP) a offert des services de formation en coupe et couture, coiffure et en esthétique en faveur des jeunes filles mères en vue de leur autonomisation dans la commune de Kimbanseke. Le Centre pour la promotion sociale et communautaire (CEPROSOC) a procédé à la distribution des kits solaires aux femmes des quartiers populaires de Kinshasa. L'OSC Femmes solidaires a distribué des moustiquaires imprégnées dans la province du Sud-Ubangui. Plusieurs associations mutuelles de santé ont facilité l'accès de leurs membres aux soins de santé de qualité dans des hôpitaux de Kinshasa.

Les services des OSC sont généralement destinés à leurs membres, mais d'autres couches de la population en bénéficient indirectement. Par exemple, l'Association des éleveurs du centre maraîcher de Kimbanseke (AECMK), l'Union des coopératives maraîchères du Pool Malebo (UCMPM) et l'Union des coopératives maraîchères de Kinshasa (UCOOPMAKIN) vendent des engrais organiques aux maraîchers membres et non membres à des prix préférentiels. Les OSC fournissent leurs biens et services sans discrimination fondée sur le sexe, la religion, l'origine ethnique ou d'autres facteurs.

Les OSC n'ont pas pour objectif de générer des revenus de leurs biens et services, puisque, en tant qu'organisations sans but lucratif, leur vocation première est de répondre aux besoins de la communauté. Les OSC ayant une expertise dans des domaines particuliers fournissent toutefois au gouvernement ou à d'autres OSC des services rémunérés, tels que l'assainissement et la recherche. Par exemple, les Amis de l'enseignant congolais (AMENSCO), l'Association femme action développement (AFAD), le Groupe d'action pour le développement intégré (GADI) et de nombreuses autres organisations fournissent des services rémunérés d'assainissement à Kinshasa. Certaines organisations, notamment les organisations confessionnelles, tirent une partie de revenus d'exploitation dans la location de leurs salles de réunion et d'autres espaces. En 2021, Hope Land Congo a mis en place un programme payant de renforcement des capacités basé sur une analyse des besoins des jeunes dans le secteur agricole.

Les autorités, tant au niveau national que local, reconnaissent que les OSC sont des prestataires de services de valeur et recourent à leur expertise. En 2021, le ministère d'État pour l'Entrepreneuriat a invité le Réseau de promotion de la démocratie et des droits économiques et sociaux (PRODDDES), le Comité national des artisans du Congo, et le Centre d'échanges pour des réformes juridiques et institutionnelles (CERJI) à participer à l'élaboration d'un Code de l'artisanat et de projets de loi portant sur l'entrepreneuriat et les startups.

La prestation de services des OSC a été stable en 2021.

Les OSC ont fourni leurs services habituels dans un large éventail de domaines, notamment les soins de santé, l'éducation, la formation, l'information, le logement, l'eau, l'énergie, le développement économique et la protection de l'environnement. En 2021, de nombreuses OSC ont continué à fournir des services liés à la protection contre la pandémie, comme la sensibilisation aux mesures de prévention et à la vaccination, la distribution de masques et des kits pour le lavage des mains. Par exemple, SANRU qui travaille habituellement sur les soins de santé primaire a dû mener des activités en rapport avec la protection des prestataires des formations sanitaires et de sites de soins communautaires contre la COVID-19. Il a procédé à la remise des gels hydroalcooliques, savons liquides, papiers

INFRASTRUCTURE SECTORIELLE : 5.5

Le secteur de l'infrastructure n'a pas connu de changement en 2021.

Plusieurs organisations intermédiaires de soutien (OIS), dont l'INADES et le Centre de perfectionnement aux techniques de développement (CEPETEDE), facilitent l'accès à la formation et au soutien technique. Les OIS sont basées dans la capitale et ne satisfont donc pas toujours les besoins des organisations provinciales. Les OIS offrent généralement leurs services gratuitement, car ils sont pris en charge dans le cadre de projets financés par des partenaires.

Les fondations communautaires locales et les OSI redistribuent parfois des fonds étrangers à de petites organisations. Par exemple, en 2021, la CORAP, avec le financement de American Jewish World Service, a pu financer l'organisation de dix forums communautaires à Kinshasa pour recueillir l'avis des populations sur l'accès à l'énergie. D'autres fondations notamment celles affiliées à des confessions religieuses ont mobilisé les moyens localement pour venir en aide aux sinistrés des catastrophes naturelles comme l'éruption du volcan de Nyiragongo en 2021.

Les réseaux offrent souvent des formations en réponse aux besoins exprimés par les organisations membres. Plusieurs réseaux et plateformes ont développé des mécanismes pour faciliter le partage de l'information entre leurs membres en 2021. C'est le cas de l'Observatoire pour la dépense publique (ODEP) dans le cadre de sa vaste campagne pour la lutte contre la corruption, qui a partagé beaucoup d'informations avec ses organisations membres au sujet des détournements de deniers publics. L'ODEP a également organisé des tables rondes avec ses membres pour identifier les actions à mener en vue de soutenir le travail des institutions de contrôle, comme la Cour des comptes et l'Inspection générale des finances. La CORAP a organisé à l'intention de ses membres une séance de renforcement des capacités sur la politique énergétique nationale.

Les OSC ont eu accès à une formation adéquate en 2021, y compris à de nombreux ateliers en ligne en raison de la pandémie. Par exemple, PCQVP a tenu une formation sur les ressources naturelles et la transparence. Les formateurs locaux sont compétents et ont produit des modules de formation sur la gestion des OSC. Le CEPETEDE a développé des modules sur la comptabilité, la collecte de fonds, la planification stratégique et d'autres sujets. Les formations sont généralement offertes dans les grandes villes et le matériel de formation est généralement en français, rarement dans les langues locales.

Plusieurs OSC ont travaillé en partenariat avec les administrations, le secteur privé et les médias en 2021. En 2021, l'ODEP a travaillé avec les institutions de surveillance et les médias sur l'analyse budgétaire. La CORAP a participé à l'élaboration de la politique énergétique nationale en cours de développement par le ministère des Ressources hydrauliques et Électricité et a collaboré avec plusieurs instituts de recherche publics. L'Initiative de développement local (IDEL) a établi un partenariat avec la mairie de Boma, notamment la division de la pêche, dans le Kongo-Central. Une plateforme des OSC sur les questions énergétiques a travaillé avec la Société KIPAY pour examiner l'impact sur les communautés locales de la construction de la centrale hydroélectrique de Sombwe.

INFRASTRUCTURE SECTORIELLE EN RDC

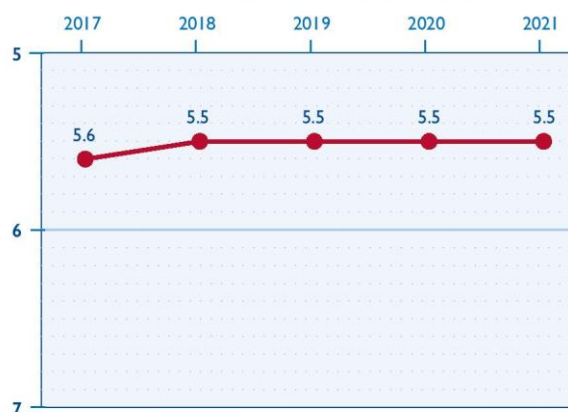
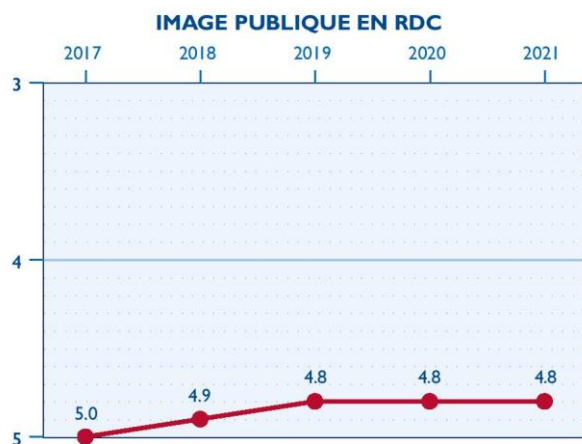


IMAGE PUBLIQUE : 4.8

L'image publique des OSC n'a pas changé en 2021.

Les médias se contentent généralement de relayer les activités des OSC sans essayer de les analyser. De nombreux événements organisés par les OSC en 2021 ont été relayés par des médias nationaux et internationaux tels que Top Congo, Radio-Télévision Groupe Avenir, Radio-Télévision Nationale Congolaise, Radio France Internationale, Voix de l'Amérique ainsi que dans les médias en lignes. Par exemple, les manifestations menées par des groupes catholiques



et protestants réclamant la dépolitisation de la CENI ont fait l'objet de nombreux reportages. Les marches pacifiques organisées par la LUCHA et le mouvement Filimbi pour exiger la suppression de l'état de siège dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri et du registre d'appareils mobiles ont également été largement médiatisées. Les OSC doivent payer pour la couverture, quoique les médias leur accordent souvent des rabais. Dans les provinces, les OSC ont souvent des accords de partenariat avec les radios communautaires. Radio Okapi, financée par les Nations Unies, offre une couverture médiatique gratuite des activités des OSC dans tout le pays, et la Radio de la Femme, qui est diffusée à Kinshasa et à Brazzaville, offre gratuitement une couverture spéciale des activités des organisations de femmes.

L'opinion publique perçoit favorablement les OSC, dans la mesure où leurs activités répondent aux besoins de la communauté. Le public s'en remet généralement aux OSC pour transmettre ses souhaits aux autorités. La compréhension du concept des OSC est mitigée. De nombreuses personnes confondent les OSC avec les agences des Nations Unies, les ONG étrangères et les services étatiques.

Les autorités locales et centrales ainsi que le secteur des entreprises ont une perception de plus en plus positive des OSC et leur font confiance en tant que source de contacts communautaires et d'expertise. Les politiciens s'opposent parfois aux OSC si elles dénoncent les actions et les politiques du gouvernement qui portent atteinte aux libertés fondamentales ou constituent une menace pour la démocratie.

Seules les OSC de grande envergure cherchent à faire connaître leurs activités par le biais de stratégies médiatiques planifiées. Certaines OSC développent des relations avec les journalistes pour favoriser une couverture médiatique positive. Par exemple, en 2021, la CORAP a organisé un groupe de journalistes qui avaient participé à un programme de renforcement des capacités sur le secteur de l'électricité et le barrage du Grand Inga. Les OSC de petite envergure ont quelquefois recours aux experts en communications pour les aider à développer des outils efficaces de communication, mais elles ont des difficultés à obtenir une couverture médiatique en raison d'un manque de moyens financiers. Certaines OSC utilisent efficacement les médias sociaux pour sensibiliser le public, mais le faible accès du public à l'internet en limite l'impact. Par exemple, en 2021, la plateforme CNPAV a utilisé les réseaux sociaux tels que Twitter, Facebook et YouTube pour sensibiliser l'opinion nationale et internationale sur la corruption sous le régime de Kabila.

Les OSC de grande envergure publient leurs rapports annuels en réponse aux attentes de leurs partenaires ainsi que les ministères de leur tutelle. Certaines OSC adoptent un code d'éthique pour faire preuve de transparence suivant les exigences de leurs bailleurs de fonds. Toutes les OSC membres de la coalition PCQVP, y compris l'Association africaine de défense des droits de l'homme (ASADHO), le CENADEP et l'Organisation concertée des écologistes et amis de la nature (OCEAN), sont soumises au protocole relatif à la participation de la société civile au processus ITIE. Bien que les OSC aient adopté un code d'éthique pour le secteur lors du deuxième Forum national de la société civile en 2019, le code n'est pas encore utilisé, car l'observatoire responsable du suivi de son application n'est pas encore opérationnel.

Clause de non-responsabilité: les opinions exprimées dans ce document sont celles des intervenants et des autres chercheurs du projet et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'USAID ou de FHI 360.